



Direction générale des services
JNV/SM/MS
N°AR-2025-066

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

ARRETE DU MAIRE

Objet : ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR THIBAUT SPILLEBOUT, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 2122-19,

Vu l'article 4 de loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Considérant que Monsieur Thibaut SPILLEBOUT exerce les fonctions de Directeur des Services Techniques,

Considérant la nécessité de lui permettre en qualité de responsable de service, d'intervenir sans délai en matière d'occupation privative du domaine,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Maire de Marly, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Thibaut SPILLEBOUT, Directeur des Services Techniques, à compter du 4 mars 2025 pour les autorisations d'occupation du domaine public.

Article 2 : La signature des arrêtés pris en vertu de la présente délégation sera précédée de la mention « Pour le Maire par délégation, le Directeur des Services Techniques ». Lesdits arrêtés viseront la présente délégation.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera dûment publié et notifié à l'intéressé.

Fait à Marly, le 3 mars 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de sa réception en Sous-Prefecture le 06/03/2025
et de la publication le 06/03/2025